



communauté d'agglomération www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 DECEMBRE 2015

Date d'envoi de la convocation : 8 Décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 75

Nombre de Procurations : 11 Nombre de Votants : 86

Date d'affichage du compte rendu : 21 Décembre 2015 Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

47 Décembre 1015

PRESIDENCE DE: M. Alain SUGUENOT

Titulaires: Mmes et MM. Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude Présents : ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, , Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Mme Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude CORON, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT. Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge

<u>Suppléants</u>: M. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON), M. Thierry BELLANG (Suppléant de BLIGNY LES BEAUNE), M. Thierry DUBUISSON (Suppléant de CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY), M. BAUDOIN Jean-Louis (Suppléant de LEVERNOIS).

GRAPPIN, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Déléqués ayant donné procuration :

- M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU.
- M. Stéphane DAHLEN à M. Jean-Francois CHAMPION.
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,
- M. Franck CHAMBRION à Mme Chantal MITANCHEY,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS,
- M. Thierry LAINE à M. Pascal MALAQUIN,
- M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,
- M. Sylvain JACOB à M. Jean CHEVASSUT.

<u>Délégués Absents non suppléés et non représentés</u>: M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, M. Marc DENIZOT, Mme Annie BARAT, M. Christian POULLEAU, Bernard NONCIAUX, M. Claude MOISSENET, M. Jean POIGEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Considérant le vote du Budget Primitif 2016 en mars et pour assurer la continuité des services offerts par la Communauté d'Agglomération, M. CHAMPION, rapporteur suggère, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante d'ouvrir par anticipation du vote du budget primitif 2016, les crédits suivants :

✓ Budget Principal

Investissement	Budgété 2015	Ouverture des crédits 2016 (25% du budgété 2015)
Chapitre 20	669 619,84 €	167 404,96 €
Chapitre 21	5 780 264,09 €	1 445 066,02 €
Chapitre 23	7 831,00 €	1 957,75 €
Total	6 457 714,93 €	1 614 428,73 €

✓ Budget Transports

Investissement	Budgété 2015	Ouverture des crédits 2016 (25% du budgété 2015)
Chapitre 20	46 957,55 €	11 739,00 €
Chapitre 21	47 766,59 €	11 942,00 €
Total	94 724,14 €	23 681,00 €

✓ Budget Assainissement Collectif Régie

Investissement	Budgété 2015	Ouverture des crédits 2016 (25% du budgété 2015)
Chapitre 20	35 000,00 €	8 750,00 €
Chapitre 21	1 264 589,45 €	316 147,00 €
Chapitre 45	219 017,86 €	54 754,00 €
Total	1 518 607,31 €	379 651,00 €

✓ Budget Assainissement Collectif Affermage

Investissement	Budgété 2015	Ouverture des crédits 2016 (25% du budgété 2015)
Chapitre 20	5 100,00 €	1 275,00 €
Chapitre 21	2 704 762,24 €	676 191,00 €
Chapitre 23	1 760 805,24 €	440 201,00 €
Total	4 470 667,48 €	1 117 667,00 €

✓ Budget Assainissement Non Collectif – SPANC-

Investissement	Budgété 2015	Ouverture des crédits 2016 (25% du budgété 2015)
Chapitre 20	- €	- €
Chapitre 21	4 223,00 €	1 056,00 €
Chapitre 45	- €	- €
Total	4 223,00 €	1 056,00 €

✓ Budget Eau Potable Régie

Investissement	Budgété 2015	Ouverture des crédits 2016 (25% du budgété 2015)
Chapitre 20	45 000,00 €	11 250,00 €
Chapitre 21	1 128 499,47 €	282 125,00 €
Chapitre 23	7 500,00 €	1 875,00 €
Total	1 180 999,47 €	295 250,00 €

✓ Budget Eau Potable Affermage

Investissement	Budgété 2015	Ouverture des crédits 2016 (25% du budgété 2015)
Chapitre 20	17 700,00 €	4 425,00 €
Chapitre 21	2 361 122,35 €	590 281,00 €
Chapitre 23	- €	- €
Total	2 378 822,35 €	594 706,00 €

M. CHAMPION précise que ces crédits seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2016.

Le Conseil de Communaute, après en avoir délibéré, à l'unanimité

> autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

ECOPOL extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT

ONNUMENT DE SIDENT et par délégation
EMPOIRE TEUR GENERAL DES SERVICES

ONLES ATMARD

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération conseil communautaire du 14/12/15 : Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2016

Date de transmission de l'acte :

17/12/2015

Date de réception de l'accusé de

17/12/2015

réception:

Numéro de l'acte :

15-215 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

021-200006682-20151214-15-215-DE

Date de décision :

14/12/2015

Acte transmis par :

Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires